

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

31 août 2023

Date d'affichage

31 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU Conseillers.

Etait absent excusé : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°66/2023 : **ACHAT DESHERBEUR MECANIQUE MOTORISE SERVICE TECHNIQUE**

La commune de La Selle-en-Luitré a souhaité tester un désherbeur mécanique motorisé.

L'entreprise RM Motoculture (matériels pour espaces verts) s'est déplacée le mardi 29/08/2023 pour une démonstration sur les allées du cimetière.

Idéal pour une utilisation sur des surfaces stabilisées et gravillonnées que l'on retrouve au sein du cimetière, du Sell'Parc, des allées paysagères, des trottoirs...

C'est une solution économique et efficace pour un binage mécanique de surface, il arrache la plante avec la racine et permet simultanément le désherbage, le nivellement, le ratisage et une finition de surface.

Cet outil est réputé pour sa maniabilité, simplicité de réglage, son efficacité, sa facilité de conduite et de travail, il redonne l'aspect d'origine des allées en un temps record.

Système de désherbage à lame pivotante, la pression au sol est réglable ainsi que la profondeur de travail de 0 à 10mm afin de respecter le sol.

Voici le devis détaillé de la société RM MOTOCULTURE :

- Motorisation 5 cv Honda GP160 -160cc
- Largeur de travail +/- 700 mm
- Embrayage pneumatique
- 2 gammes de vitesse avancement et 1 marche arrière
- système de désherbage à lame pivotante
- pression au sol réglable – profondeur de travail réglable
- Poids 160 kg

Montant TTC : 3 980.00 € TTC

Brosse de rechange : 66.00 € TTC OFFERT

Lame de rechange Acier traité : 261.00 € TTC (remise de 10% réalisée sur 290.00 € TTC)

Pour ce type d'investissement, la REGION peut subventionner à hauteur de 50% du montant HT dans la mesure où la commune est classée zéro phyto. Le devis ne devra pas être signé au préalable. Le dossier devra être complet au dépôt.

De plus, dans le cadre de cette sollicitation, la REGION impose l'adhésion au réseau DEPHY (remplace zéro phyto). Cette inscription est gratuite.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'achat du désherbeur et de la lame de rechange en acier traité pour le service technique pour la somme de **4 241.00 € TTC**
La brosse de rechange est offerte (prix initial de 66.00 € TTC)
- **SOLLICITE** le subventionnement de la REGION au titre d'un matériel alternatif au désherbage thermique, précisément un désherbeur de surfaces sablées et stabilisées
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Affiché le 13 SEP. 2023
ID : 035-213503246-20230905-66_2023-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

